

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**  
**DIRECTION CENTRALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES**

**MISE EN DEMEURE N°02 AVANT RESILIATION**

Vu le retard considérable enregistré dans la livraison des fournitures objet de contrat n°22/2022 du 14/08/2022, visé par la Commission Sectorielle des Marchés/MDN sous le n°1027 en date du 09/08/2022, portant sur l'acquisition du lot N°05 : (34) motos pompes d'assèchement ;

La SARL ALPHAS, sise à la cité 112 logts, quartier sghir/Bejaia, est mise en demeure pour prendre toutes les mesures nécessaires, afin de rattraper le retard enregistré et compléter le reste de livraison des fournitures objet du marché sus cité.

La SARL ALPHAS est tenue de répondre aux injonctions de la présente mise en demeure, dans un délai de **08 jours** à compter de la date de publication du présent avis dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), les quotidiens nationaux et le site WEB du Ministère de la Défense Nationale.

Faute de quoi, l'acheteur sera dans l'obligation d'appliquer les mesures coercitives réglementaires à son encontre.